

Parquet de Astrida.

KIBUNGO



813

Réquisition à Expert et prestation de serment

L'an mil neuf cent soixante et un le 31eme jour du
mois de aoûtNous, VANDOUSSELAERE René ~~Officier du Ministère Public~~ près
le Tribunal de ~~.....~~ Officier de police judi-
ciaire en Territoire de
Première Instance d'Usumbura résidant à

En vertu de l'article 53 du Code de Procédure Pénale,

Requérons Monsieur le Médecin de l'hôpital de Rwamagana.de nous prêter son ministère comme expert dans l'affaire à charge du nommé
NYIRAMUJARA; R. M. P. N°de Ngungu-Rwamagana-Kihungu.
Nous lui avons donné comme mission :

**examiner et déterminer la nature et gravité des blessures
l'incapacité - faire rapport.
(duré - ou définitif.).**

L'Expert requis a accepté cette mission et avant de l'accomplir a prêté le serment sui-
vant : Je jure d'accomplir ma mission et de faire mon rapport en honneur et conscience.
De tout quoi nous avons dressé le présent procès-verbal.

L'EXPERT REQUIS

L'OFFICIER DU MINISTERE PUBLIC

L'OFFICIER DE POLICE JUDICIAIRE

VANDOUSSELAERE R.

Parquet de ASERIDI

Réquisition à Expert et prestation de serment

L'an mil neuf cent soixante et un le 2eme jour du
mois de septembre

Nous, VANDOUSSELAERE René Officier du Ministère Public près
le Tribunal de Officier de police judi-
ciaire en Territoire de Rwamagana-Kibungu

Première Instance d'Usumbura résidant à

En vertu de l'article 53 du Code de Procédure Pénale,

Requérons Monsieur le Médecin de l'hôpital de Rwamagana.

de nous prêter son ministère comme expert dans l'affaire à charge du nommé

RWABUFIGIRI Bernard. R. M. P. N°

Ngungu-Rwamagana-Kibungu
Nous lui avons donné comme mission :

**examiner et déterminer la nature et la gravité des
blessures; l'incapacité (durée - définitive) faire
rapport.**

L'Expert requis a accepté cette mission et avant de l'accomplir a prêté le serment sui-
vant : Je jure d'accomplir ma mission et de faire mon rapport en honneur et conscience.
De tout quoi nous avons dressé le présent procès-verbal.

L'EXPERT REQUIS

L'OFFICIER DU MINISTERE PUBLIC

L'OFFICIER DE POLICE JUDICIAIRE

VANDOUSSELAERE R.

Parquet, de ASERIDA.

Réquisition à Expert et prestation de serment

L'an mil neuf cent soixante et un le 2eme jour du
mois de septembre

Nous, VANDOUSSELAERE René Officier du Ministère Public près
le Tribunal de Officier de police judi-
ciaire en Territoire de kibungu-Rwamagana

Première Instance d'Usumbura résidant à

En vertu de l'article 53 du Code de Procédure Pénale,

Requérons Monsieur le Médecin de l'hôpital de Rwamagana.

de nous prêter son ministère comme expert dans l'affaire à charge du nommé

BISANAKAYONGA; ^{R. M. P. N°} Ngungu-Rwamagana-Kibungu

Nous lui avons donné comme mission :

**examiner et déterminer la nature et la gravité des
blessures. - l'incapacité-durée - ou définitive à- faire
rapport.**

L'Expert requis a accepté cette mission et avant de l'accomplir a prêté le serment sui-
vant : Je jure d'accomplir ma mission et de faire mon rapport en honneur et conscience.
De tout quoi nous avons dressé le présent procès-verbal.

L'EXPERT REQUIS

L'OFFICIER DU MINISTERE PUBLIC

L'OFFICIER DE POLICE JUDICIAIRE

VANDOUSSELAERE R.

Justice n° 51.